

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-094	<b>Centre aquatique « Barre-y-Va » Participation financière aux leçons de natation</b>
------------	--

Au regard de la proximité des rivières et du fleuve sur la commune, Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable que chaque enfant puisse apprendre à nager, à se débrouiller dans l'eau et à se sentir à l'aise dans l'environnement aquatique en toute circonstance.

Caux Seine Agglo a proposé des stages de leçons de natation au centre aquatique de Rives-en-Seine au prix de 49 euros les 10 séances.

Ces dernières se sont tenues :

- du 10 au 22 juillet 2023,
- du 25 juillet au 05 août 2023,
- du 07 au 19 août 2023,
- du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (à Bolbec uniquement pour cette période).

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'époque où ces cours étaient dispensés par le Cercle des Nageurs de Vallée de Seine, la commune participait financièrement, pour réduire le reste à charge des familles, à hauteur de 15 euros par inscrit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter qu'une participation communale de 15 euros, par personne inscrite au cours de natation, soit versée aux familles de Rives-en-Seine sur présentation d'une attestation de paiement émise par Caux Seine Agglo et d'un RIB.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



A handwritten signature in brown ink, which appears to be 'Didier Boquet', written over the printed name of the secretary of the session.